

BU 776

64 B 186

APRIL ENTREPRISE EST
Société par actions simplifiée au capital de 610.040 euros
Siège social : 200 avenue de Colmar 67100 Strasbourg
648 501 864 RCS Strasbourg

11 MAI 2017

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le onze avril, à 16 heures,

Au 114 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon, sur convocation faite par le Président,

La société APRIL Entreprise, société par actions simplifiée anonyme dont le siège social est sis 90 avenue Félix Faure, 69439 LYON CEDEX 03 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 338 399 439,

Agissant en qualité d'Associé Unique (l'« **Associé Unique** ») de la société APRIL ENTREPRISE EST (ci-après la « **Société** »),

Après avoir exposé :

1. qu'elle a pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial du Président sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce,
- le rapport spécial du Président sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le texte des projets de décisions à soumettre au vote de l'Associé Unique,
- le rapport LCB/FT,
- les statuts de la Société,

2. que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été arrêtés par le Président ;

3. que l'ensemble des documents requis lui a été adressé dans les délais légaux ;

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes ;
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus aux dirigeants ;

- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Point sur les mandats ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Situation des capitaux propres ;
- Rapport LCB/FT ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES, représenté par Monsieur Dominique VALETTE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes annuels, à savoir l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (295 248) €.

DEUXIEME DECISION

(Quitus aux dirigeants)

L'Associé Unique approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président et le Directeur Général au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et leur donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIEME DECISION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que la Société a supporté des charges et dépenses de nature somptuaire entrant dans la catégorie des dépenses non déductibles visées par l'article 39-4 dudit Code pour un montant de 10 150 € donnant lieu à un impôt théorique de 3 383,33 €.

QUATRIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir une perte nette comptable de (295 248) € décide d'affecter cette perte comme suit :

Perte de l'exercice :	(295 248) €
Au compte « Report à nouveau » dont le montant s'élève à :	0 €
Dont le solde serait ainsi ramené à :	(295 248) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

CINQUIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport ainsi que les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

SIXIEME DECISION

(Point sur les mandats)

L'Associé Unique constate que :

- la société APRIL DOMMAGES représentée par Monsieur Marc-André DUPONT a été nommée en qualité de Président de la Société, par décisions en date du 21/04/2016, pour une durée indéterminée,
- Madame Emmanuelle CRIADO a été nommée en qualité de Directeur Général de la Société, par décisions en date du 22/04/2015, pour une durée arrivant à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur leur renouvellement.

Nous vous rappelons également que les mandats des cabinets DELOITTE & ASSOCIES et MAZARS, Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, arriveront à leur terme à l'issue des décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur leur renouvellement.

SEPTIEME DECISION

(Rémunération des dirigeants)

L'Associé Unique constate que la société APRIL DOMMAGES ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président de la Société.

L'Associé Unique constate que Madame Emmanuelle CRIADO ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la Société.

HUITIEME DECISION

(Situation sur les capitaux propres)

L'Associé Unique constate que le montant des capitaux propres est resté au moins égal à la moitié du capital social au cours de l'exercice écoulé.

NEUVIEME DECISION

(Rapport LCB/FT)

L'Associé Unique prend acte du contenu du rapport établi sur le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes.

DIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

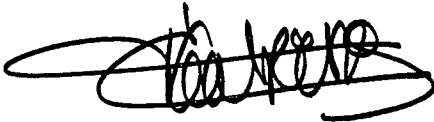
* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.

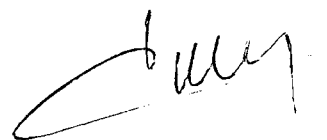
L'Associé Unique

La société APRIL Entreprise

Représentée par Madame Françoise LOUBERSSAC



SAS APRIL Entreprise Est
COMPTES SOCIAUX
CLOTURE DU 31/12/2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a horizontal stroke.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sommaire

1.	COMPTE DE RESULTAT	4
2.	BILAN	5
3.	FAITS CARACTERISTIQUES	8
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
5.	ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT	8
5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
5.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
5.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
5.4.	CREANCES & DETTES	9
5.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9
5.6.	PROVISIONS	10
5.7.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	10
5.8.	CHIFFRE D'AFFAIRES	10
5.9.	RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	11
5.10.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	11
6.	NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT	11
6.1.	NOTES SUR LE BILAN	11
6.1.1.	FONDS COMMERCIAL	11
6.1.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	11
6.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
6.1.4.	CREANCES	13
6.1.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
6.1.6.	CAPITAUX PROPRES	14
6.1.7.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	14
6.1.8.	DETTES	15
6.1.9.	COMPTES DE REGULARISATIONS	15
6.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
6.2.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES	16
6.2.2.	TRANSFERTS DE CHARGES	16
6.2.3.	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTION	16
6.2.4.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	16
6.2.5.	IMPOT SUR LES SOCIETES	17
7.	AUTRES INFORMATIONS	18
7.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE	18
7.2.	EFFECTIF MOYEN	18
7.3.	CICE	18
7.4.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	18

7.5.	ENGAGEMENTS	18
7.6.	LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS.....	18

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat SAS APRIL Entreprise Est au 31/12/2016 :

en milliers d'euros,	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires		5 039	5 270
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions		319	26
Transferts de charges		13	17
Autres produits		1	29
Total des produits d'exploitation		5 372	5 343
Achats de marchandises ou matières premières			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		2 636	2 721
Impôts, taxes et versements assimilés		295	284
Salaires et traitements		1 396	1 353
Charges sociales		676	703
Dotations aux amortissements sur immobilisations		199	203
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		287	98
Dotations aux provisions pour risques et charges		198	43
Autres charges		3	1
Total des charges d'exploitation		5 688	5 409
RESULTAT D'EXPLOITATION		-316	-67
Bénéfice ou perte sur opérations en commun			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		19	27
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Produits financiers		19	27
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Charges financières		0	0
Résultat financier		19	27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-297	-94
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels		7	7
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles		7	7
Résultat exceptionnel		-7	-7
RESULTAT AVANT IMPOTS		-304	-101
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		-8	37
RESULTAT NET		-312	-64

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan SAS APRIL Entreprise Est au 31/12/2016 :
en milliers d'euros,

ACTIF	Notes	2016		2015	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles		3 355	3 225	130	234
Immobilisations corporelles		414	341	72	51
Immobilisations financières		24		24	24
Immobilisations en cours					
ACTIF IMMOBILISE		3 793	3 566	227	310
Stocks					
Avances et acomptes versés sur commandes		0		0	
Clients et comptes rattachés		1 654	287	1 367	1 802
Autres créances		3 618		3 618	2 847
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		16		16	25
ACTIF CIRCULANT		5 288	287	5 001	4 675
Comptes de régularisation		330		330	367
TOTAL ACTIF		9 081	3 853	8 228	5 351

PASSIF	Notes	2016	2015
Capital social		610	216
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		20	20
Réserves réglementées			
Autres réserves		350	
Report à nouveau			-278
Résultat de l'exercice		-295	-78
CAPITAUX PROPRES		685	120
AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		286	162
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		165	156
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	
Fournisseurs et comptes rattachés		2 933	3 416
Dettes fiscales et sociales		552	626
Autres dettes		175	267
DETTES		3 825	4 465
Comptes de régularisation		762	845
TOTAL PASSIF		8 228	5 351

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 (issu de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013). Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total net est de 5 558 287 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de -295 248 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président dans la séance du 09/02/2017.

La société SAS APRIL Entreprise Est fait partie du groupe APRIL SA, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

En date du 21 avril 2016, l'associé unique a entériné d'une part l'augmentation de capital d'un montant de 1 100 000 € par création de 27 500 actions nouvelles de 40 €, puis la diminution du capital de 705 960 € par absorption des pertes et la réduction du nombre de part de 17 649 actions.

Le capital s'élève ainsi à 610 040 € divisé en 15 251 actions de 40 € chacune.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général défini dans le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 (modifié par le règlement n°2015-05) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, en application des articles L. 123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une méthode basée notamment sur les multiples et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme,
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. La totalité est couverte par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.8. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2016, pour la part se rapportant à l'exercice 2016.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.9. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

5.10. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Néant

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise Est a effectué avant 2007, en 2009, 2010 et 2012 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 102 K€ en 2016, soit une valeur nette de 23 K€ à fin 2016.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Fonds de commerce	2824			2824
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	454	76		531
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 279	76	0	3 355
Fonds de commerce - Amort & Prov	2699	102		2801
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	345	78		424
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORT & PROV	3 045	180	0	3 225
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	234	-104	0	130

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Terrains				
Constructions	3	3		6
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	88			88
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	283	37		320
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	374	40	0	414
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	1	1		2
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	70	6		76
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort & Prov	251	12		263
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT & PROV	322	19	0	341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	52	21	0	72

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	24	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	24	0		24
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT & PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	24	0	0	24

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1654	1654	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	3	3	
Groupe et associés	3 600	95	3505
Débiteurs divers	13	0	13
Charges constatées d'avance	330	330	
TOTAL GENERAL	5603	2085	3518

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2016
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	280
Remboursement formation	
Autres produits	3
TOTAL	283

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2016, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	
en milliers d'euros,	2016
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	5400
Augmentation/diminution de capital	9851
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
en milliers d'euros,	2016
Capitaux propres à l'ouverture	-120
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	394
Distribution de dividende	
Autres variations	706
Résultat de l'exercice	-295
Capitaux propres à la clôture	685

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2016
			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	73	161	73		161
Pensions et obligations similaires	89	16			105
Autres provisions pour risques et charges		20			20
TOTAL GENERAL	162	198	73		286

Engagement de retraite

Le montant de l'engagement, au 31/12/2016, s'élève à 104 911 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 88 738 euros, une dotation de 16 173 euros a été comptabilisée au 31/12/2016.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1 %
- Taux d'actualisation : 2,75 %
- Taux de croissance des salaires yc taux d'inflation : 2,50 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 14 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros,	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	165	165		
Fournisseurs et comptes rattachés	2933	2933		
Personnel et comptes rattachés	242	242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266		
Etat et autres collectivités publiques	44	44		
Groupe et associés				
Autres dettes	175	171		4
Produits constatés d'avance	762	762		
TOTAL GENERAL	4587	4583		4

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros,	2016
Commissions apporteurs	135
Achats et charges externes	76
Charges fiscales	31
Charges sociales	397
Charges bancaires	
Autres charges	
TOTAL	639

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2016 au titre de 2017.

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2016
Commissions apporteurs	280
Achats et charges externes	50
Autres	
TOTAL	330

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2016
Chiffre d'affaires	762
Autres	
TOTAL	762

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Dommages	3060		3060
Santé/Prévoyance	1936		1936
Autres	43		43
TOTAL GENERAL	5 039		5 039

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des remboursements de formation 10 k€ ; de salaires 1 K€ et d'AGA 2 K€.

6.2.3. ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTION

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL ENTREPRISE EST, ce plan représente 2 429€ pour l'année 2016.

6.2.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est lié à une indemnité suite à un litige avec le personnel (7 K€)

6.2.5. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-297	8	-289
Exceptionnel	-7		-7
TOTAL GENERAL	-304	8	-295

Taux d'imposition

L'entité SAS APRIL Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 33,33 % (dont contribution additionnelle de 3,3%)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2016
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	-337
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	-337
TOTAL	-337
Déficits reportables	93
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité SAS APRIL Entreprise Est est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société SAS APRIL Entreprise Est est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2016	2015
effectif moyen		
Cadres	15	16
Non cadres	21	20
Apprentis		
TOTAL	36	36

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2016 ce montant s'élève à 38 750 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société SAS APRIL Entreprise Est n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

7.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant

Exemplaire Greffe

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRIL ENTREPRISE EST, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 27 mars 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique VALETTE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan SAS APRIL Entreprise Est au 31/12/2016 :

en milliers d'euros,		2016		2015	
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles		3 355	3 225	130	234
Immobilisations corporelles		414	341	72	51
Immobilisations financières		24		24	24
Immobilisations en cours					
ACTIF IMMOBILISE		3 793	3 566	227	310
Stocks					
Avances et acomptes versés sur commandes		0		0	
Clients et comptes rattachés		1654	287	1367	1 802
Autres créances		3 618		3 618	2 847
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		16		16	25
ACTIF CIRCULANT		5288	287	5001	4 675
Comptes de régularisation		330		330	367
TOTAL ACTIF		9411	3 853	5558	5 351

PASSIF	Notes	2016	2015
Capital social		610	216
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		20	20
Réserves réglementées			
Autres réserves		350	
Report à nouveau			-278
Résultat de l'exercice		-295	-78
CAPITAUX PROPRES		685	120
AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		286	162
Emprunts et dettes auprès des établissements de		165	156
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	
Fournisseurs et comptes rattachés		2933	3 416
Dettes fiscales et sociales		552	626
Autres dettes		175	267
DETTES		3825	4 465
Comptes de régularisation		762	845
TOTAL PASSIF		5558	5 351

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat SAS APRIL Entreprise Est au 31/12/2016 :

en milliers d'euros,	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires		5 039	5 270
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions		319	26
Transferts de charges		13	17
Autres produits		1	29
Total des produits d'exploitation		5 372	5 343
Achats de marchandises ou matières premières			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		2 636	2 721
Impôts, taxes et versements assimilés		295	284
Salaires et traitements		1 396	1 353
Charges sociales		676	703
Dotations aux amortissements sur immobilisations		199	203
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		287	98
Dotations aux provisions pour risques et charges		198	43
Autres charges		3	1
Total des charges d'exploitation		5 688	5 409
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Bénéfice ou perte sur opérations en commun			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		19	27
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Produits financiers		19	27
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Charges financières		0	0
Résultat financier		19	27
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles		7	
Résultat exceptionnel		7	
RESULTAT AVANT IMPOTS			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		-8	37
RESULTAT NET			

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du 8 septembre 2014. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total net est de 5 558 287 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de -295 248 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 09/02/2017.

La société SAS APRIL Entreprise Est fait partie du groupe APRIL SA, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

En date du 21 avril 2016, l'associé unique a entériné d'une part l'augmentation de capital d'un montant de 1 100 000 € par création de 27 500 actions nouvelles de 40 €, puis la diminution du capital de 705 960 € par absorption des pertes et la réduction du nombre de part de 17 649 actions.

Le capital s'élève ainsi à 610 040 € divisé en 15 251 actions de 40 € chacune.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014 en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une méthode basée notamment sur les multiples et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme,
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. La totalité est couverte par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.8. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2016, pour la part se rapportant à l'exercice 2016.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.9. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise Est a effectué avant 2007, en 2009, 2010 et 2012 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 102 K€ en 2016, soit une valeur nette de 23 K€ à fin 2016.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Fonds de commerce	2824			2824
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	454	76		531
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 279	76	0	3 355
Fonds de commerce - Amort & Prov	2699	102		2801
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	345	78		424
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORT & PROV	3 045	180	0	3 225
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	234	-104	0	130

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Terrains				
Constructions	3	3		6
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	88			88
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	283	37		320
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	374	40	0	414
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	1	1		2
Installations techniques, mat., outillage – Amort &				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	70	6		76
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort &	251	12		263
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT & PROV	322	19	0	341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	52	21	0	72

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	24	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	24	0		24
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT & PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	24	0	0	24

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1654	1654	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	3	3	
Groupe et associés	3 600	95	3505
Débiteurs divers	13	0	13
Charges constatées d'avance	330	330	
TOTAL GENERAL	5603	2085	3518

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2016
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	280
Remboursement formation	
Autres produits	3
TOTAL	283

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2016, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	
en milliers d'euros,	2016
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	5400
Augmentation/diminution de capital	9851
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
en milliers d'euros,	2016
Capitaux propres à l'ouverture	-120
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	394
Distribution de dividende	
Autres variations	706
Résultat de l'exercice	-295
Capitaux propres à la clôture	685

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2016
			Utilisée	Non	
Provisions pour litiges	73	161	73		161
Pensions et obligations similaires	89	16			105
Autres provisions pour risques et charges		20			20
TOTAL GENERAL	162	198	73		286

Engagement de retraite

Le montant de l'engagement, au 31/12/2016, s'élève à 104 911 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 88 738 euros, une dotation de 16 173 euros a été comptabilisée au 31/12/2016.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1 %
- Taux d'actualisation : 2,75 %
- Taux de croissance des salaires yc taux d'inflation : 2,50 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 14 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros,	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	165	165		
Fournisseurs et comptes rattachés	2933	2933		
Personnel et comptes rattachés	242	242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266		
Etat et autres collectivités publiques	44	44		
Groupe et associés				
Autres dettes	175	171		4
Produits constatés d'avance	762	762		
TOTAL GENERAL	4587	4583		

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros,	2016
Commissions apporteurs	135
Achats et charges externes	76
Charges fiscales	31
Charges sociales	397
Charges bancaires	
Autres charges	
TOTAL	639

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2016 au titre de 2017.

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2016
Commissions apporteurs	280
Achats et charges externes	50
Autres	
TOTAL	330

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2016
Chiffre d'affaires	762
Autres	
TOTAL	762

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Dommages	3060		3060
Santé/Prévoyance	1936		1936
Autres	43		43
TOTAL GENERAL	5 039		5 039

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des remboursements de formation 10 k€ ; de salaires 1 K€ et d'AGA 2 K€.

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est lié à une indemnité suite à un litige avec le personnel (7 K€)

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-297	8	-289
Exceptionnel	-7		-7
TOTAL GENERAL	-304	8	-295

Taux d'imposition

L'entité SAS APRIL Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 33,33 % (dont contribution additionnelle de 3,3%)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2016
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	-337
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	-337
TOTAL	-337
Déficits reportables	93
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité SAS APRIL Entreprise Est est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société SAS APRIL Entreprise Est est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2016	2015
effectif moyen		
Cadres	15	16
Non cadres	21	20
Apprentis		
TOTAL	36	36

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2016 ce montant s'élève à 38 750 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société SAS APRIL Entreprise Est n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

7.6. POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	Montant Total net au Bilan ou au CDR	Montant concernant les entreprises liées
Immobilisations financières	24	3
Créances	4985	3610
Dettes	3825	174
Charges Financières		
Produits Financiers	19	19

	Entreprises Liées	Participations
Actif immobilisé		
<i>Participations</i>		
<i>Prêts</i>	3	
Actif circulant		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	10	
<i>Autres créances</i>	3600	
Dettes		
<i>Emprunts</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	174	
<i>Autres dettes</i>		
Eléments financiers		
<i>Produits financiers</i>	19	
<i>Charges financières</i>		

7.7. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant